

## **ATTESTATION**

## Le bureau d'étude certifié

Dénomination ou raison sociale : KALIES

Numéro unique d'identification: RCS LILLE B 420 116 253

SIRET: 420 116 253 00048

Code NAF: 7022Z - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Statut juridique : Société par Actions Simplifiée

Domicilié au 16, rue Louis Néel

Code postal: 59260

Ville: LEZENNES Pays: FRANCE

En sa qualité de bureau d'études certifié selon les exigences du projet d'arrêté du 26 octobre 2017 adopté par le CSPRT le 21 novembre 2017, fixant les modalités de la certification mentionnées aux articles L. 556-1 et L.556-2 du code de l'environnement sous le numéro 24957 le 26 juillet 2018 et valable jusqu'au 4 février 2024 par le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE), organisme accrédité par le COFRAC, selon la norme NF EN ISO/CEI 17065 version décembre 2012 sous le numéro 5-0012,

- après avoir réalisé l'étude de sol, « Plan de gestion des sols au droit du projet SAMBE » codifiée A110, A120, A200, A210 et A330 telle que définie dans la norme NF 31-620-2 version août 2016, et dont les résultats ayant permis d'identifier les éventuelles mesures de gestion sont présentés dans le rapport référencé KA18.10.001 et daté du 5 novembre 2018,
- après vérification de l'appel d'offre établi par le maitre d'ouvrage pour la dépollution et l'aménagement du futur site de la Borne de l'Espoir :

Personne morale :

Raison sociale: SAMBé

Adresse: 183, rue de Menin – Parc de l'Innovation

Code postal: 59520

Ville: MARQUETTE-LEZ-LILLE Pays: FRANCE

En sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement du site de la Borne de l'Espoir, situé à sur les communes voisines de LEZENNES et de VILLENEUVE D'ASCQ.

 après vérification du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) encadrant le marché intitulé « Travaux de comblement d'une carrière souterraine de craie », document référencé C18-11628 et établi par la société SEMOFI (en sa qualité de MOE comblement) et KALIES (en sa qualité d'AMO dépollution);

atteste que le maître d'ouvrage a pris en compte les mesures de gestion de la pollution des sols nécessaires dans la conception du projet d'aménagement.

Nom du signataire de l'attestation : LACOUR Sébastien

Le 18 janvier 2019, à Lezennes

Signature: